



Étiquette pour contenants de feuilles et résidus de jardin

L'étiquette pour les contenants de feuilles et résidus de jardin est un collant qui s'attache aux contenants à déchets approuvés. Les contenants portant cette étiquette sont à utiliser uniquement pour les menues quantités de feuilles et résidus de jardin. Il s'agit d'une solution idéale pour les résidents qui déposent de menues quantités de feuilles et résidus de jardin en bordure de rue fréquemment.

Les consignes à respecter pour les contenants à déchets approuvés sont les suivantes :

- Capacité maximale de 133 L/35 gal
- Hauteur maximale, 95 cm/3.1 pi
- Largeur maximale, 60 cm/2 p
- Poignets des deux côtés, au-dessus du point médian
- Couvercle facile à retirer complètement
- Poids inférieur à 18 kg/40 lb, lorsque plein
- Contenants à recycler et bacs verts non admissibles

Le contenant sert uniquement à renfermer les feuilles et résidus de jardin et NON toute autre forme de déchets, recyclage ou matières organiques.

Feuilles et résidus de jardin acceptés :

- Feuilles
- Tontes de gazon
- Brindilles et rameaux
- Résidus de jardinage
- Résidus de haie et broussaille
- Autres matières végétales

Feuilles et résidus de jardin refusés :

- Terre
- Roches
- Tourbe
- Mottes de racines
- Fruits et légumes
- Souches souterraines
- Gravier
- Fruits à coque
- Fruits de pommier et pommier

Déposez les feuilles et résidus de jardins approuvés en vrac dans le contenant et non dans un sac.

L'étiquette doit contourner le contenant et être facilement visible. **Ne pas attacher l'étiquette dans le sens vertical du contenant ni sur le couvercle.**

À déposer en bordure de rue **toutes les deux semaines**, le jour régulier de votre collecte de feuilles et résidus de jardin.

L'étiquette pour les contenants de feuilles et résidus de jardin est disponible sans frais en téléphonant au 3-1-1.



si vous l'apportez! On peut s'en occuper.

